



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquêtes Mobilité Certifiées Cerema (EMC2)

---

*Type d'opportunité* : réédition d'enquête déjà réalisée. L'enquête a obtenu l'avis d'opportunité en 2013.

*Périodicité* : ponctuelle ou pluri-annuelle, rééditée à la demande d'une collectivité ou EPCI

*Demandeur* : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

Au cours de sa réunion du 18 octobre 2018, la commission Territoires a examiné le projet d'enquêtes Mobilité certifiées Cerema.

Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est à l'origine de la demande, afin de réaliser en partenariat avec une collectivité locale ou un EPCI qui en fait la commande, une enquête selon la méthodologie qu'il a développée.

Les collectivités assurent la maîtrise d'ouvrage de l'enquête et signent une convention de partenariat public-public avec le Cerema, afin de bénéficier de son assistance méthodologique et technique pour la préparation et le déroulement de l'enquête, parfois aussi pour l'analyse des résultats.

En 2019, deux enquêtes sont envisagées : la première avec la Grande Région Grenobloise (359 communes, 800 000 habitants, 3/4 du département de l'Isère) ; la deuxième avec Saint-Étienne (435 communes, 770 000 habitants, une partie des départements de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de l'Ardèche). De nouvelles enquêtes, selon la même méthodologie EMC<sup>2</sup>, pourraient être demandées par d'autres collectivités et mises en œuvre dans les prochaines années.

L'objectif de l'enquête est de fournir à la collectivité ou l'EPCI une vision globale et cohérente du fonctionnement du territoire en termes de mobilité-voyageur. Il s'agit de réaliser une photographie des déplacements des habitants, quel que soit leur mode de transport, leur motif et leurs caractéristiques socio-démographiques un jour moyen de semaine.

Au-delà du besoin de connaissance de la mobilité, les enquêtes alimentent des modèles permettant l'évaluation de projets de transport (ligne de tramway, métro, etc.), ainsi que tous les documents de planification (PDU, PLU, Scot,...). Ces documents sont obligatoires pour la grande majorité des collectivités qui réalisent l'enquête.

Les thèmes abordés dans le questionnaire de l'enquête sont les suivants :

- Pour les ménages enquêtés : les caractéristiques du logement et la motorisation détaillée du ménage (type de véhicule, type de motorisation, utilisation la veille de l'enquête). Pour toutes les personnes de 5 ans ou plus du ménage, les données socio-démographiques.
- Pour les individus enquêtés au sein du ménage : la possession d'abonnement, la description de certaines habitudes de mobilité, puis les déplacements s'ils se sont déplacés la veille de l'enquête (origine, destination, heure, mode, motif).

Les ménages dits "ordinaires" des périmètres d'enquête définis par les collectivités à l'initiative de l'enquête,

constituent le champ de l'enquête. L'unité statistique enquêtée est l'individu ou le ménage. L'enquête est de périodicité ponctuelle ou pluri-annuelle. Elle est généralement réalisée en moyenne tous les 10 ans à la demande des collectivités. La taille de l'échantillon dépend du périmètre de l'enquête et du nombre de strates découpant de périmètre. La méthodologie EMC<sup>2</sup> préconise d'appliquer un taux de sondage entre 1 et 2 % de la population. Grenoble et Saint-Étienne prévoient d'interroger respectivement environ 7 000 ménages et 5 500 ménages en 2019-2020.

La collecte principale se déroule en général d'octobre n à avril n+1, hors vacances scolaires et week-end. Les entretiens sont réalisés du mardi au samedi sur les déplacements de la veille. Pour Grenoble et Saint-Étienne, la collecte est prévue d'octobre 2019 à avril 2020.

La collectivité passe un marché pour recruter un prestataire de collecte externe. Le CCTP de ce marché reprend les grands principes méthodologiques à respecter pour la certification Cerema et impose au prestataire un suivi très régulier de la collecte, tant en termes de production que de qualité. Pendant la collecte, le Cerema assure un suivi en parallèle aux côtés de la maîtrise d'ouvrage. Au téléphone, l'entretien dure environ 20 minutes si une personne est interrogée, 30 minutes si 2 personnes sont interrogées ; En face-à-face, l'ensemble des personnes âgées de 5 ans ou plus sont interrogées sur le même jour de déplacement. La durée moyenne est de 1 heure, maximum 2 heures dans le cas de grands ménages très mobiles.

Chaque enquête donne lieu à la mise en place d'un comité de pilotage, composé d'élus et de techniciens des partenaires de l'enquête, ainsi que d'un comité technique pour la préparation et le suivi de l'enquête. Le Cerema est présent dans les deux instances.

Les principaux utilisateurs des résultats sont les partenaires de l'enquête et leur agence d'urbanisme quand elle existe (c'est le cas de Grenoble et Saint-Étienne), ainsi que le Cerema. Beaucoup de résultats sont mis en ligne, donc accessibles au grand public.

Le soutien du Cerema à la collectivité pour appliquer la méthodologie dite « standard » impose également à la collectivité de livrer les bases de données détaillées au centre Quételet pour permettre des travaux de recherche. Enfin, le Cerema réalise des études à façon pour approfondir certains thèmes qui ne le seraient pas par la collectivité et réaliser des analyses nationales. L'Ifsttar, les universités travaillant sur ce thème et la FNAU sont souvent associés aux journées d'étude organisées par le Cerema.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce projet d'enquêtes dans son ensemble. L'opportunité est accordée pour cinq ans, c'est-à-dire sur la période 2019-2023.